

Berne, le 9 mars 2022

# Évaluation formative de la mise en œuvre de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP)

**Rapport d'état sur la situation de la Communauté de Référence Abilis au début de l'exploitation opérationnelle**

**Office fédéral de la santé publique**

Ricarda Ettlín, MSc in Psychology

Dr. Francesca Rickli

## 1 Introduction

Les rapports d'état des communautés et des communautés de référence font partie de l'évaluation formative de la mise en œuvre de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. Ils décrivent l'entrée des communautés et des communautés de référence dans leurs activités opérationnelles sur la base de diverses caractéristiques, qui peuvent (indirectement) favoriser l'utilisation et la diffusion du dossier électronique du patient.

Les informations sont basées sur une enquête en ligne réalisée auprès des communautés et communautés de référence quelques semaines après la réussite de leur certification. En outre, un entretien de validation par téléphone a été mené sur la base des résultats de l'enquête en ligne, au cours duquel certaines données ont été clarifiées et/ou approfondies.

Données générales			
Nom de la communauté/communauté de référence	ABILIS Communauté nationale et interprofessionnelle de la médication SA	Date de la collecte des données	22.02.2022
Date de l'entretien de validation	09.03.2022	Date du rapport d'état	09.03.2022

## 2 Phase de lancement

Les communautés et communautés de référence peuvent réduire leurs risques opérationnels en introduisant le DEP avec une phase pilote d'exploitation facultative en testant et en optimisant dans un premier temps les processus opérationnels dans un cercle limité d'institutions de soins et de patients. eHealth Suisse a élaboré à ce sujet un document d'aide à la mise en œuvre<sup>1</sup>. On verra ci-après si et dans quelle mesure la Communauté de Référence Abilis passe par une telle phase pilote d'exploitation.

«Phase de lancement»
Dès fin-mai 2022, Abilis effectuera une phase « Friends and Family » avec 8 pharmacies pilotes (4 en Suisse alémanique, 3 en Suisse romande et 1 au Tessin) pendant environ 4 semaines. S'en suivra une phase de lancement d'environ 8 semaines, toujours avec les mêmes 8 pharmacies pilotes.
Après cette phase de lancement, un déploiement rapide est prévu. L'objectif est de disposer de 400 pharmacies proposant les services DEP à la fin de l'année 2022 (y.c. services d'onboarding, les pharmacies étant à même de générer une eID et d'ainsi accompagner le/la patient.e pendant l'entier du processus d'ouverture d'un DEP).

<sup>1</sup> Cf. [https://www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/F/Aide-a-la-mise-en-oeuvre-Phase-pilote-d-exploitation-f.pdf](https://www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/F/Aide-a-la-mise-en-oeuvre-Phase-pilote-d-exploitation-f.pdf)

### 3 Institutions de soins / professionnels de la santé affiliés et population

Le tableau suivant indique, d'une part, le nombre absolu d'institutions de soins et de professionnels de la santé affiliés à la communauté ou à la communauté de référence et, d'autre part, la couverture de la communauté ou de la communauté de référence par rapport à son rayon d'activité, par catégorie. Le rayon d'activité a été défini sur la base des informations fournies par eHealth Suisse<sup>2</sup>.

Il convient de noter que seuls les établissements « stationnaires » doivent être affiliés (les hôpitaux d'ici 2020, y compris les cliniques de réadaptation et les cliniques psychiatriques ; les maisons de naissance et les EMS d'ici 2022).

Institutions de soins / professionnels de la santé affiliés et ouverture de DEP		
	Nombre	Couverture par rapport au rayon d'activité <sup>3</sup>
Hôpitaux y c. cliniques de réadaptation et cliniques psychiatriques	4	2%
Maisons de naissance / EMS	0	0%
Cabinets médicaux	0	0%
Pharmacies (sauf les pharmacies des hôpitaux)	500	27%
Services d'aide et de soins à domicile	0	0%
Cabinets de physiothérapie	-	- <sup>4</sup>
Autres institutions de soins et professionnels de la santé travaillant en ambulatoire	0	-
Ouvertures de DEP par la population	0 <sup>5</sup>	0%

Abilis s'est jusqu'ici concentré sur les pharmacies, et n'a pas encore démarché les autres professionnel.le.s de soins.

A début mars, environ 500 pharmacies ont signé un contrat d'affiliation avec Abilis. Elles seront progressivement raccordées au DEP (objectif visé : 400 pharmacies actives d'ici la fin de l'année 2022, c'est-à-dire proposant l'ouverture et l'alimentation du DEP avec des documents).

<sup>2</sup> cf. <https://www.e-health-suisse.ch/fr/mise-en-oeuvre-communautes/communautes-dep/communautes-en-un-coup-doeil.html>

<sup>3</sup> Les différentes bases de données utilisées pour le calcul du taux de couverture se trouvent dans l'annexe du rapport d'état.

<sup>4</sup> Il n'existe pas de données nationales sur les physiothérapeutes travaillant en Suisse.

<sup>5</sup> Les adhésions ne seront effectives qu'à partir du mois de mai 2022.

## 4 Formes d'intégration du DEP

L'intégration du DEP dans les systèmes informatiques des institutions de soins et des professionnels de la santé peut prendre différentes formes. Par exemple, l'intégration complète, c'est-à-dire que le DEP peut être traité directement dans le système d'information de la clinique ou du cabinet médical, ou la connexion via un portail, les professionnels de la santé pouvant accéder au DEP via un accès spécial au portail.

Vous trouverez ci-dessous les formes d'intégration dont disposent les institutions de soins et les professionnels de la santé affiliés à la Communauté de Référence Abilis.

Formes d'intégration du DEP				
De quelle forme d'intégration du DEP disposent les institutions de soins et les professionnels de la santé affiliés ?	Intégration complète (lecture & écriture)	Intégration partielle (écriture seule)	Intégration partielle (lecture seule)	Raccordement par le biais d'un portail
Hôpitaux y c. cliniques de réadaptation et de psychiatrie	0%	0%	0%	100%
EMS / maisons de naissance	-	-	-	-
Institutions et professionnels de soins ambulatoires	100%	0%	0%	0%

Abilis dispose d'une plateforme eSanté qui permet de faire le lien entre le/la patient.e et la pharmacie (le/la patient.e a une APP sur son smartphone). Le portail DEP est aussi accessible via cette plateforme. Les pharmacies ont une intégration complète dans la mesure où certaines données du système primaire de la pharmacie sont automatiquement téléchargées dans le DEP. L'accès au DEP pour le/la pharmacien.ne et le/la patient.e se font cependant via un portail web.

## 5 Moyens d'identification

Pour pouvoir consulter ou modifier un DEP, les professionnels de la santé et la population doivent pouvoir s'identifier sans ambiguïté. Différents éditeurs de moyens d'identification sont disponibles. La liste suivante indique quels éditeurs sont actuellement reconnus par la Communauté de Référence Abilis.

Éditeurs de moyens d'identification reconnus			
Pour les professionnels de la santé	<i>Onboarding:</i>	Pour la population	<i>Onboarding:</i>
	- trustID		- trustID
	<i>Login portail HP:</i>		<i>Login portail HP:</i>
	- trusID		- trustID
	- SwissID		- SwissID
	- HINid		- etc.

Lors de l'onboarding, les pharmacies Abilis génèrent uniquement des eID trustID. Cependant, il est prévu que l'accès au DEP d'Abilis soit prochainement possible avec tous les types de eID.

## 6 Services d'ouverture de DEP à disposition de la population

Le tableau qui suit présente les lieux où la population peut ouvrir un DEP de manière autonome dans le cadre de la Communauté de Référence Abilis.

Genre et nombre de services d'ouverture à disposition de la population			
	Nombre		Nombre
Hôpitaux y c. cliniques de réadaptation ou psychiatrie	-	Banque	-
Institutions ou professionnels de soins ambulatoires	Mai 2022: 8 pharmacies pilotes	Service d'ouverture	-
En ligne	-	Autre :	-
Poste	-		

L'objectif est d'atteindre 400 pharmacies pouvant ouvrir un DEP d'ici la fin de l'année 2022.

## 7 Fonctionnalités du DEP à disposition de la population

Ce chapitre énumère les différentes prestations fournies à la population par la Communauté de Référence Abilis.

Fonctionnalités du DEP à disposition de la population			
Dans quelles langues les documents suivants sont-ils disponibles ?	Matériel d'information sur le DEP	Déclaration de consentement au DEP	Interface utilisateur du DEP
Allemand	x	x	x
Français	x	x	x
Italien	x	x	x
Romanche			
Anglais			
Autres			
Des modèles sont-ils proposés pour les documents suivants ?			
Directives anticipées du patient	Oui, prévu prochainement	Carte de donneur d'organes	Oui, prévu prochainement
Certificat de vaccination	Oui, prévu prochainement	Coordonnées de contact en cas d'urgence	Oui, prévu prochainement
Autre :	- Carte de traitement «Plan de médication Abilis» (compatible eMediplan) et historique médicamenteux.		
L'ouverture d'un DEP est-elle gratuite ?			Oui

Fonctionnalités du DEP à disposition de la population	
Le DEP peut-il être utilisé depuis une application mobile ?	Oui
D'autres prestations sont-elles proposées à la population en plus du DEP ?	<p>Dans l'application eSanté Abilis (xHealth)<sup>6</sup>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Allergies</li> <li>- Archivages factures</li> <li>- Webshop</li> <li>- Télémédecine</li> <li>- CDSS (clinic decision support system)</li> <li>- Tests (y compris certificats pour tests Covid)</li> <li>- Prise de rendez-vous</li> <li>- Visualisation plan de médication</li> <li>- Notification renouvellement d'ordonnance</li> <li>- Vaccination (y compris certificat pour vaccination Covid)</li> </ul>
Des formations à l'utilisation du DEP sont-elles proposées à la population ?	Oui, tutoriaux en ligne (à venir)
Existe-t-il des collaborations avec des organisations de patients, des centres de consultation, des ligues de santé ?	Oui
Fédération romande des Consommateurs FRC (à venir)	

## 8 Fonctionnalités du DEP – Institutions de soins et professionnels de la santé

Ce chapitre énumère les différentes prestations fournies par la Communauté de Référence Abilis aux institutions de soins et aux professionnels de la santé conformément au chapitre 3.

Fonctionnalités du DEP – Institutions de soins et professionnels de la santé	
Avez-vous repris les recommandations d'eHealth Suisse concernant les informations pertinentes pour le traitement, à saisir dans le DEP ?	Oui
Abilis a veillé à respecter les recommandations d'eHealth Suisse dans la mesure du possible.	
Avez-vous établi d'autres recommandations concernant les informations pertinentes pour le traitement, à saisir dans le DEP ?	Non

<sup>6</sup> Liste évolutive et non exhaustive

Fonctionnalités du DEP – Institutions de soins et professionnels de la santé	
Avez-vous élaboré un règlement uniforme et contraignant concernant les informations pertinentes pour le traitement, à saisir dans le DEP ?	Oui
Est-il possible de saisir des données structurées dans le DEP ?	Non, mais il est possible d'uploader des documents structurés dans le DEP (ex. vaccination, médication).
Proposez-vous, en dehors du DEP, des services supplémentaires aux institutions de soins et professionnels de la santé ?	Oui: Plateforme eSanté (xHealth) ABILIS
Pour ce faire, tenez-vous compte des recommandations nationales de eHealth Suisse ?	Partiellement. - Abilis a respecté des standards édictés par eHealth Suisse en vue de garantir une bonne interopérabilité. - Accès sécurisés par le système 2FA pour la consultation et pour le traitement des données

## 9 Bureau

Le tableau suivant présente quelques caractéristiques du bureau de la Communauté de Référence Abilis.

Bureau	
Combien d'employés travaillent au bureau de la communauté/communauté de référence (C/CR) ?	10 ETP
Le bureau a-t-il des filiales ?	Non
Comment la personne responsable de la protection et de la sécurité des données est-elle intégrée dans la C/CR du point de vue organisationnel ?	Le DPO (Data Protection Officer) fonctionne de façon indépendante au sens de la LPD. Il a été officiellement reconnu par le PFPDT. Il a une vue sur tous les processus et tous les documents concernant notre DEP et intervient en amont pour les modifier ou les valider.
Abilis mandate OFAC pour la mise en œuvre du DEP. Le personnel est donc employé par OFAC, et il y a environ 10 ETP à disposition pour le DEP.	

## 10 Financement des activités

Vous trouverez ci-dessous le nombre d'années pendant lesquelles le fonctionnement de la communauté de référence devrait être assuré, à partir du démarrage de ses activités, ainsi que les obstacles et les difficultés qui pourraient survenir à l'avenir en ce qui concerne son financement.

Financement de l'exploitation (hors développements ultérieurs)	
Pendant combien d'années le financement de l'exploitation (hors développements ultérieurs) est-il assuré ?	Le financement de l'exploitation est assuré pour quatre années.
Quels sont les obstacles et les difficultés qui pourraient survenir dans le financement de l'exploitation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop faible adhésion de la part de la population.</li> <li>- Trop faible adhésion de la part des HP.</li> <li>- Fonctionnalités du DEP insuffisantes</li> <li>- Manque de pertinences des informations à disposition</li> <li>- Performances insuffisantes (temps d'accès, complexités, etc.)</li> <li>- Dérèglement des règles de concurrence entre les CR. (cantons vs privé, lois cantonales vs lois fédérales)</li> <li>- etc.</li> </ul>

## 11 Certification

Pour qu'une communauté ou une communauté de référence puisse commencer ses activités, elle doit être certifiée par un organisme de certification agréé. Vous trouverez ci-dessous l'évaluation (qualitative et quantitative) de Communauté de Référence Abilis relative à la charge qu'a représentée la certification pour elle, ainsi que des propositions d'optimisation du processus pour les futures certifications.

Comment évaluez-vous la procédure de certification par rapport à l'investissement global (financier, temps, etc.) qu'elle vous a demandé ? <sup>7</sup>	Nécessite beaucoup d'effort	
En prenant en compte les coûts complets, quelles sont les dépenses totales (coûts de personnel et de matériel) qui ont été directement engagées par la C/CR en lien avec la procédure de certification ?	Frais de personnel :	-
	Frais de matériel :	-
Abilis ne communique pas les frais liés à la certification.		
À votre avis, y a-t-il des points qui pourraient être améliorés dans les futures procédures de certification ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'auditeurs de même langue que l'audit</li> <li>- Meilleure synchro entre les lead-auditeurs et les auditeurs eux-mêmes pour éviter des pertes de temps pour réexpliquer les mêmes choses plusieurs fois.</li> <li>- Disposer d'un barème plus fin afin d'avoir un meilleur contrôle des ressources nécessaires à planifier.</li> <li>- Meilleure préparation des points d'audit (regroupement logique des points abordés dans les sessions).</li> <li>- Audits LE/LRA (onboarding des patient.e.s) plus efficaces.</li> <li>- Garder les mêmes auditeurs comme interlocuteurs pour les différentes étapes.</li> </ul>		

<sup>7</sup> Échelle de réponse : Elle nécessite beaucoup d'effort / Elle nécessite un certain effort / Elle nécessite peu d'effort / Elle ne nécessite pas d'effort particulier.



Annexe	
Les bases de données suivantes ont été utilisées pour le calcul du taux de couverture :	
Hôpitaux y c. cliniques de réadaptation et de psychiatrie	Chiffres-clés des hôpitaux suisses 2018, Office fédéral de la santé publique
EMS / maisons de naissance	Chiffres-clés des EMS suisses 2018, Office fédéral de la santé publique
Cabinets médicaux	Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires 2018, Office fédéral de la statistique
Pharmacies (sauf pharmacies d'hôpital)	Nombre et densité de pharmacies par canton 2019, Office fédéral de la statistique
Services d'aide et de soins à domicile	Statistique de l'aide et des soins à domicile 2019, Office fédéral de la statistique
Population	STATPOP 2019, Office fédéral de la statistique